Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 23 octobre 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 119-2026	Renouvellement du DIU « Prévenir et prendre en charge les addictions » pour la Faculté de Santé.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du DIU « Prévenir et prendre en charge les addictions » pour la Faculté de Santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 23 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 09	PRESENTS : 14

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Type de formation ou de diplôme (cf Annexe 1)

Diplôme Inter-Universitaire

Mention : Prévenir et prendre en charge les addictions

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
01/09/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◈ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2022-2023		12				
2023-2024		14				
2024-2025		17				
2025-2026		22				

◈ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Le DIU d'Addictologie bénéficie d'une attractivité soutenue, avec un nombre d'inscriptions en progression régulière depuis 2022. Cette dynamique témoigne de l'adéquation de la formation aux besoins croissants de qualification des professionnels confrontés aux problématiques addictives et de sa reconnaissance au sein des différents secteurs d'exercice.

L'organisation pédagogique repose sur l'articulation entre enseignements théoriques et méthodes pédagogiques actives. Chaque session associe des apports théoriques lors des deux premières matinées à des temps d'apprentissage interactifs les après-midis et la dernière matinée (analyses de situations cliniques, échanges de pratiques, mises en situation…). Cette structuration favorise l'appropriation des connaissances, le développement des compétences cliniques et leur transfert dans la pratique professionnelle.

Le programme, réparti sur cinq sessions, permet une couverture complète du champ de l'addictologie, incluant les addictions avec substances et les addictions comportementales, dans toutes leurs dimensions. Cette exhaustivité est renforcée par la complémentarité des expertises mobilisées au sein des différents centres universitaires partenaires.

La formation bénéficie d'une actualisation régulière de ses contenus afin de tenir compte des évolutions épidémiologiques, réglementaires et scientifiques du champ de l'addictologie. Cette dynamique garantit aux étudiants l'acquisition de connaissances fondées sur les données probantes les plus récentes et directement mobilisables dans leur pratique professionnelle.

Enfin, les évaluations recueillies auprès des stagiaires mettent en évidence un niveau élevé de satisfaction concernant la qualité des enseignements, la pertinence des contenus proposés, les modalités pédagogiques mises en œuvre et leur utilité pour la pratique professionnelle. Ces retours positifs constituent un indicateur important de la qualité et de l'impact de la formation.

• Points faibles •

Diffusion parfois retardée de certains supports pédagogiques

Calendrier du rattrapage tardif (décembre), peut-être à revoir et le positionner sur octobre.

• Pistes d'amélioration •

Validation du D.I.U. au Répertoire Spécifique de France Compétences en mai 2026 (meilleure visibilité, reconnaissance du travail des universités, financements CPF accessibles).

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Gay	Aurélia	aurelia.gay@chu-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Gourbère	Nicolas	nicolas.gourbere@uni-st-etienne.fr

◆ Établissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.
Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Les universités de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon proposent ce même diplôme. À ce jour, il n'existe pas de convention de partenariat, chaque université gère ses propres inscrits et la délivrance de leur diplôme.

◆ Éléments de contexte

Les conduites addictives constituent un enjeu majeur de santé publique en raison de leur fréquence, de leurs conséquences sanitaires, psychologiques et sociales, ainsi que de leur impact économique pour la collectivité. Les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social sont de plus en plus confrontés à ces situations complexes, nécessitant des compétences spécifiques en matière de repérage, d'évaluation, d'intervention précoce, d'accompagnement et d'orientation.

Dans le même temps, l'addictologie connaît des évolutions importantes, marquées par l'émergence de nouveaux comportements addictifs, la transformation des modes de consommation, le développement des approches de réduction des risques et l'enrichissement continu des connaissances scientifiques. Ces évolutions rendent indispensable une actualisation régulière des savoirs et des pratiques professionnelles.

C'est dans cette perspective qu'a été créé en 2013 le Diplôme Interuniversitaire d'Addictologie à la Faculté de Santé de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec les Universités Clermont Auvergne, Grenoble Alpes et Claude Bernard Lyon 1. Cette initiative s'inscrivait dans une volonté commune des équipes universitaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes de structurer une offre de formation spécialisée à l'échelle régionale, en s'appuyant sur les expertises complémentaires développées au sein de chaque centre.

Depuis sa création, le DIU s'appuie sur ce réseau universitaire régional pour proposer une formation pluridisciplinaire couvrant l'ensemble du champ de l'addictologie. Cette organisation favorise la mobilisation d'enseignants-chercheurs

et de praticiens reconnus dans leurs domaines d'expertise et garantit aux étudiants une approche à la fois diversifiée, actualisée et directement articulée aux réalités de terrain.

◆ Objectifs

◈ Objectif global de la formation

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis des différentes addictions (alcool, tabac, produits illicites, médicaments, addictions comportementales), tant sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage) que sur le plan individuel (accompagnement social, prise en charge des patients, mise en œuvre de moyens thérapeutiques).

◈ Objectifs pédagogiques

Connaissances :

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de :

- Connaître les enjeux de santé publique liés aux conduites addictives.
- Connaître les caractéristiques des addictions avec substances (alcool, tabac, médicaments, substances illicites) et des addictions comportementales.
- Identifier les facteurs de vulnérabilité, les facteurs de protection et les principales conséquences sanitaires, psychologiques et sociales des conduites addictives.
- Connaître les principes de prévention, de réduction des risques et des dommages, d'accompagnement et de soins en addictologie.
- Connaître l'organisation des dispositifs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et associatifs intervenant dans le champ des addictions.

Compétences :

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Repérer les situations à risque et les manifestations évocatrices d'une conduite addictive.
- Adopter une posture relationnelle adaptée favorisant l'alliance et l'engagement de la personne dans son parcours.
- Réaliser une évaluation globale de la situation en tenant compte des dimensions sanitaires, psychologiques, sociales et environnementales.
- Mettre en œuvre, dans son champ de compétences, des actions de prévention, de repérage précoce, d'accompagnement ou de soins.
- Mobiliser les ressources et dispositifs adaptés aux besoins de la personne et favoriser son orientation au sein du parcours de santé.
- Intégrer les principes de réduction des risques et des dommages dans les pratiques professionnelles.
- Travailler en réseau avec les différents acteurs du champ sanitaire, médico-social, social et associatif.
- Développer une approche centrée sur la personne, respectueuse de son autonomie, de son pouvoir d'agir et de son projet de rétablissement.

Ces attendus rejoignent ceux de la fiche RS, listés ci-dessous :

- Repérer une conduite addictive chez tout patient, en utilisant des outils standardisés, afin d'apprécier leur niveau de risque
- Évaluer de façon bio-psychosociale une situation clinique en addictologie, en réalisant des analyses individuelles, afin d'établir un diagnostic fonctionnel
- Informer et éduquer le patient et son entourage sur les enjeux de santé et de rétablissement, en organisant des entretiens individuels afin de leur permettre de définir leurs objectifs personnalisés
- Gérer une situation d'urgence par une évaluation, une action ou une orientation adéquate des publics, afin d'éviter des dommages graves ou irréversibles pour eux ou leur environnement
- Réaliser des interventions thérapeutiques et socio-éducatives spécifiques à l'addictologie (en lien avec sa profession) en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de mener à bien le projet personnalisé

- Réaliser des interventions de prévention et réduction des risques et des dommages liés à l'usage (RdRD), en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de réduire les risques liés aux conduites addictives
- Coopérer avec les différents acteurs par le partage et la transmission d'informations, ainsi qu'avec des relais vers les autres partenaires et réseaux, afin d'assurer un accompagnement plus complet des publics
- Contribuer à l'évaluation des pratiques en addictologie, en appliquant les pratiques cliniques validées, et en garantissant la traçabilité des informations, pour favoriser l'amélioration continue des services aux patients

◈ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☒1er cycle ☒2ème cycle ☒3ème cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 7 Maximum : 30	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☒ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? **non**	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : **BAC** Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : En FC : Médecin, Psychologue, Infirmier (IDE et IPA), Travailleurs sociaux (Éducateur Spécialisé, Assistant Service Social), Sage-femme, Aide-soignant, Pharmacien Important : les kinésithérapeutes et diététiciens peuvent s'inscrire au D.I.U. mais ne pourront s'inscrire via leur CPF ni prétendre à l'obtention de la certification professionnelle d'addictologie étant donné qu'ils n'ont pas les prérequis de métier visé pour cette certification. En FI : internes en médecine Peuvent aussi s'inscrire toute personne intéressée pour compléter ses compétences en addictologie, sous réserve que l'expérience professionnelle dans le domaine de l'addictologie soit suffisante et sous réserve de l'accord du Comité Pédagogique.	
Modalités de candidature	**Sur dossier Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions)** CV, lettre de motivation, éventuellement complétés par un entretien.	
Durée de la formation	**Annuelle**	
Modalités pédagogiques	**Hybride**	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	**Examens de fin de formation uniquement**	
Session de rattrapage	**oui**	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la
Stage	**non**	
Projet	**non**	

Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	**non**	durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Soutenance orale	**oui**	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	**non**
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	**non**
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	**Choisir dans le menu déroulant**
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	**oui**

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements *Insérer autant de lignes que nécessaire*	**Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif**	**Volumes horaires**			**Crédits** (Facultatifs)	**Coefficients** (Facultatifs)
		CM	**TD**	**TP**		
60 heures d'enseignement théorique réparties sur 10 jours, à raison de 2 jours par mois pendant 5 mois.	Obligatoire	60				
40 heures d'enseignement dirigé organisés localement (APP, situations cliniques et cours interactifs)	Obligatoire		40			
Totaux		**60**	**40**			

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme….)	L'évaluation est structurée sur la base d'une mise en situation concrète rencontrée ou projetée dans le cadre professionnel. Elle a vocation à permettre d'apprécier la mobilisation des compétences du candidat, et sa capacité à répondre à des situations rencontrées en addictologie. Elle prend la forme d'un cas pratique simulé (sur la base d'une consigne de cas écrite ou vidéo) via un **Dossier progressif incluant des mises en situation simulées**, qui évaluent la maitrise des compétences au travers de mises en situations professionnelles réelles. Les candidats reçoivent en amont une formation méthodologique qui explicite notamment la forme exigée pour le rendu, et les attendus sur le fond. C'est également l'occasion de les sensibiliser au recours à des ressources non personnelles, et de prévenir le plagiat. Les établissements co-certificateurs s'engagent à mettre en œuvre ces modalités d'évaluations communes selon leurs moyens, en respectant le cadre du référentiel de compétences et des critères d'évaluation communs, afin de **garantir l'équité de traitement** des candidats entre tous les établissements co-certificateurs.
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	Mêmes modalités que ci-dessus.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.
L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Aurélia GAY, PrA-PH	Addictologie
Galusca BOGDAN, PU PH	Endocrinologie
Blandine FLEURET, psychologue	Addictologie-psychiatrie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Véronique FONTEILLE, PH	Addictologie
Yann CALENDRAS, psychologue	Addictologie
Georges BROUSSE, PU PH	Addictologie

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ***(Cf. fichier Excel maquette)*** et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : cf Annexe 3

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif *Tout compris, sauf CVEC.*	**Tarif « réduit »** *Tout compris, sauf CVEC.* **Préciser le public concerné**	
550€		

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif *Tout compris, dont coût administratif de la FC.* *Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.*	**Tarif « réduit »** *Tout compris, dont coût administratif de la FC.* *Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.*	
1100€		

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(…)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, …

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, …

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) *dont Bachelors autres que BUT****, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).***

Une attestation (AEU) *peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).*

Un certificat *peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.*

Les DU et les DIU *correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.*

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés *dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.*

A l'international, on parle de ***micro-crédits*** *dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(…)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale *concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.*

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue *et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, …), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.*
La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études*. Sauf règlementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, …) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.*

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée
Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue
Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :
- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).
Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]
Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.
En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.
Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.
Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4 : Programme prévisionnel

<u>Enseignements de février à juin</u>.

UE 1 : Généralités sur les addictions : Clermont-Ferrand

UE 2 : Alcool et tabac : Clermont-Ferrand

UE 3 : Addiction sans produit : Saint-Étienne

UE 4 : Substances illicites : Lyon

UE 5 : Thérapeutiques : Grenoble

60 heures d'enseignement théorique réparties sur 10 jours, à raison de 2 jours par mois pendant 5 mois.

40 heures d'enseignement dirigé organisés localement (APP, situations cliniques et cours interactifs)

Ce temps d'enseignement se répartit en un tronc commun (16 heures : définition, neurobiologie, psychopathologie des addictions) organisé de principe à Clermont-Ferrand mais pouvant éventuellement être organisé sur l'un des autres sites après consensus du comité pédagogique, et en 4 modules thématiques de 16 heures chacun organisés ainsi par l'une des subdivisions :

- Clermont-Ferrand : Alcool-Tabac
- Lyon : Produits illicites
- Saint-Etienne : Addictions comportementales
- Grenoble : Addictions médicamenteuses et approches thérapeutiques en addictologie.

Les documents numérisés sont mis à disposition des stagiaires après les enseignements effectués dans chacune des villes via un serveur type Moodle à Saint-Étienne.

Séances d'enseignement dirigé : discussions autour de situations cliniques proposées par les enseignants et /ou les stagiaires, mises en situation, échange autour de support vidéo.

***